

Mise à jour le 30/11/2022

Formation AP en cursus partiel CAP AEPE **Arrêté du 12/06/2021¹**

Pré requis

Être titulaire du CAP AEPE
Réussite aux épreuves de sélection
17 ans au moins à l'entrée en formation
Certificat médical de non-contre-indication
Certificat médical de vaccinations

Modalités d'accès²

Sélection sur dossier et épreuve orale
73 places, tous cursus de formation confondus
Hors quotas : apprentis, tous cursus de formation confondus : cf fiche info DEAP apprentis

Délais d'accès

Période d'inscription à la sélection : entre février et juin, dates précises définies chaque année
Début de formation : deux rentrées chaque année :

- la première semaine de septembre
- entre le 2/01 et le 31/03

Accès aux personnes en situation de handicap

L'entrée en formation est validée par un médecin agréé par l'ARS, qui détermine si le handicap est compatible avec la réalisation de la formation

Objectifs de la formation

Bloc 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration
Bloc 3 : Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
Bloc 4 : Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Durée de la formation

1176 heures
581 heures en institut de formation et 595 heures en stage

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646217>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/2020-11-20/>

Déroulement de la formation

10 compétences à valider :

Compétence 1 : Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires : allègement de formation

Compétence 1bis : Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe : allègement de formation

Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer : allègement de formation

Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

Compétence 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Compétence 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Compétence 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités : allègement de formation

Formation théorique et pratique en institut :

Dispense des enseignements

Accompagnement pédagogique individualisé

Suivi pédagogique individualisé

Travaux personnels guidés

Formation en milieu professionnel :

Deux stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines, répondant aux missions :

- Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Obligatoirement un stage auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique

Méthodes mobilisées

Cours magistraux

Travaux pratiques

Travaux dirigés

Travaux de groupe

Retours d'expérience

Participation active des apprenants

Techniques d'explicitation

Méthode inversée

Utilisations d'outils numériques

Formation en présentiel privilégiée – Formation Ouverte A Distance si nécessaire

Modalités d'évaluation

- Bloc 1 : Etude de situation + évaluation des compétences en milieu professionnel
 Bloc 2 : Etude de situation + pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel + attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
 Bloc 3 : Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel
 Bloc 4 : Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + évaluation des compétences en milieu professionnel
 Bloc 5 : Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel

Validation blocs de compétences

En cas de validation partielle de son DEAP, l'élève conserve le bénéfice des blocs de compétences validés par le jury d'attribution du DEAP. Il est autorisé à redoubler une fois

Suites de parcours

En fin de formation, l'élève obtiendra un diplôme de niveau IV, qui lui permet l'accès à une formation de niveau V. Il pourra poursuivre vers :

- Un DE Infirmier
- Un DE Educateur de Jeunes Enfants
- Un DE Educateur spécialisé

Passerelle

En fin de formation, l'élève pourra bénéficier de dispense de formation vers :

En fin de formation, l'élève pourra bénéficier de dispense de formation vers :

- DE Aide-soignant
- DEAES
- DE Ambulancier
- Mention Complémentaire d'Aide à Domicile

Débouchées

L'auxiliaire de puériculture peut exercer en :

- structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- services de pédiatrie
- services de pédopsychiatrie
- services de maternité
- structures accueillant des enfants en situation de handicap
- structures d'aide sociale à l'enfance
- protection maternelle et infantile

Taux

Nouvelle formation depuis 09-21

	2021-2022
Nombre d'élèves	12
Abandon	0
Interruption en cours de formation	0
Reprise en cours de formation	0
Satisfaction	Près de 92%
Retour enquête satisfaction	100%
Réussite	83%
Réussite apprenti(e)s	50%
Insertion dans l'emploi / poursuite de formation	non réalisée
Retour enquête emploi	

Tarif

Frais de formation : 6972€

Pour connaître les possibilités de prise en charge du coût de la formation : s'adresser à l'IFAP

Gratuité pour les apprenti(e)s

Contact

IFAP de St Etienne – 71 rue de Terrenoire – 42100 St Etienne

04.77.25.03.51

ifap@ifap42.fr

Secrétariat : Mmes Chantal LAMBERT et Sandrine OLLAGNIER